

vaincu puisque, l'an dernier, il a imposé des mesures particulières en vue de sauvegarder les emplois de certains ouvriers de l'industrie de la chemise. Mais là encore, les mesures ont été prises tardivement, et ce sont les ouvriers qui en ont été le plus touchés.

Je souhaite que le ministre, en coopération avec d'autres ministères, fasse un effort en vue de faire recouvrer leurs emplois aux ouvriers qui ont déjà passé plusieurs années de leur vie dans l'industrie textile. J'ose croire que le ministre, qui connaît bien cette industrie, étant lui-même originaire d'une ville où l'industrie textile occupe une position de premier plan, accordera toute la considération nécessaire à ce problème. S'il est possible de trouver de nouveaux emplois pour les travailleurs qui ont consacré la plus grande partie de leur vie dans l'industrie textile, je crois que le ministre aura mérité notre admiration et notre reconnaissance.

Je crois qu'il devrait également exister une coopération complète entre les différents ministères. Or, je me demande réellement s'il existe la coopération nécessaire pour assurer la planification de l'industrie textile et des autres industries.

En feuilletant rapidement le rapport du ministère de l'Expansion économique régionale, portant sur la période commençant au mois de mai 1970, je constate qu'une dizaine de nouvelles industries textiles ont été établies au Canada, grâce à des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale. Je me demande s'il n'aurait pas été préférable d'assurer un peu plus de planification et de transférer, si possible, ces subventions à des industries déjà existantes. Il est assez difficile de faire comprendre à des ouvriers qui viennent de perdre leur emploi que le gouvernement accorde une subvention de plusieurs milliers de dollars à une industrie textile de l'Inde, qui bénéficie des largesses du ministère de l'Expansion économique régionale.

La Chambre sera sûrement intéressée à savoir que de telles subventions à de nouvelles industries se sont élevées, pour la période de mai 1970 à mars 1971, à plus de deux millions de dollars.

Il est difficile de faire comprendre aux contribuables qu'une partie des taxes qu'ils paient est versée en subventions à des compagnies étrangères, pour qu'elles viennent s'établir ici. Le fait de mentionner cet état de choses au ministre sera sûrement de nature à susciter une plus grande coopération entre les divers ministères.

Quant à toutes les instances faites par les dirigeants et les ouvriers de l'industrie textile, il est à noter que l'industrie textile canadienne ne veut pas ou n'a jamais sollicité d'aide ou de charité. Cette industrie désire simplement qu'on lui assure au moins 70 p. 100 du marché canadien. A mon avis, il s'agit d'une demande raisonnable à laquelle le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait satisfaire. On pourra peut-être, dans certains milieux, prétendre qu'il s'agit d'une mesure protectionniste. Je voudrais rassurer ceux qui ont tendance à voir une protection à outrance dans cette mesure et leur rappeler que ce qui est bon pour une partie du pays l'est également pour d'autres.

S'il fallait étudier tout ce que le gouvernement fait dans les diverses régions du pays, je pense que certains de mes collègues qui demeurent à l'extérieur de l'Ontario ou du Québec pourraient trouver amplement à redire, s'ils l'étudiaient de la même façon que nous.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je voudrais assurer le ministre que même si nous ne partageons pas tout son enthousiasme, nous voulons qu'il réussisse, parce que de sa réussite dépend le bien-être de plusieurs ouvriers et industries.

• (4.00 p.m.)

[Traduction]

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, à en juger d'après les commissions dont j'ai eu connaissance, il me semble qu'on établit d'ordinaire des commissions pour deux raisons ou qu'elles se subdivisent en deux catégories. Dans le premier cas, la commission devient prisonnière de l'industrie. Au lieu de la régler, elle en devient l'instrument. Quant à la commission de la deuxième catégorie, également très répandue au pays au plan municipal, provincial ou fédéral, c'est le genre de commission dont le gouvernement se sert pour ajourner des décisions ou éviter des responsabilités d'ordre politique. J'ai l'impression que le bill à l'étude, pour ce qui est de l'établissement de la Commission du textile, dénote vraiment une politique de ce genre. Comme vous l'a signalé mon collègue de Regina-Est (M. Burton), nous appuyons la mesure car elle représente une amélioration par rapport au manque d'initiative complet en la matière, et une commission est plus acceptable à nos yeux que l'absence d'initiative constatée jusqu'à présent en matière de politique textile.

Nous nous devons de préciser, je pense, que si le gouvernement avait établi une politique, était disposé à mettre un programme en œuvre et avait songé à planifier l'orientation de l'industrie, nous ne serions pas obligés d'avoir une Commission du textile. Cette commission va être établie. Nous avons entendu deux opinions contradictoires la concernant. Aux dires de quelques députés, elle sera un instrument protectionniste, destiné à protéger l'industrie textile et à lui assurer de l'aide sous d'autres formes. Elle a quelques-unes de ces caractéristiques. D'autres députés craignent qu'une telle commission n'engendre la disparition progressive de l'industrie. Il peut y avoir certains éléments de vrai là-dedans. Pour moi, la déclaration du ministre mentionnée par mon collègue de Regina-Est est ce qu'il y a de plus sincère à ce sujet; la commission ne sera ni l'une ni l'autre des choses susmentionnées mais examinera chaque cas, fera les recommandations voulues, à partir desquelles on mettra au point une politique. C'est une sorte de structure. La commission ne sera établie ni pour ceci ni pour cela, mais pour assurer une structure aux décisions concernant la politique à suivre.

En fait, la réussite de cette politique ou l'existence d'une politique du textile dépendra en fin de compte de l'attitude qu'adoptera le gouvernement et de la suite qu'il donnera aux recommandations de la Commission. La grande faiblesse de cette méthode est qu'elle dépend des difficultés que rencontrera l'industrie textile, de sa réaction devant une crise et de l'adoption d'une solution prise dans le cadre de la Commission. Il me semble, et je me réfère à nouveau aux remarques du député de Regina-Est, qu'il est nécessaire de créer une sorte de programme concernant l'industrie textile. Je vois que mon honorable ami d'Edmonton-Est fait la grimace dès que je parle de cadre ou de plan. Je déteste voir un aussi beau visage ainsi déformé.